

## Le tuteur en agence d'architecture

dans le cadre de l'habilitation de l'architecte diplômé d'état à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre

Le tuteur est un professionnel expérimenté qui accompagne un architecte apprenant en situation de travail.

### Spécificités de la relation tutorale :

- **Elle relève du champ du travail.**  
Le tuteur est un professionnel, qui exerce une fonction d'accompagnement ponctuelle, tout en restant « producteur ». Il ne devient ni formateur, ni enseignant. L'apprenant se trouve lui aussi en situation de travail, il n'a pas un simple rôle d'observateur.  
Le fait que les deux acteurs (tuteur et apprenant) se trouvent dans la même situation (la situation de travail) est fondamental car il implique que la relation instaurée favorise les **phénomènes d'identification** (dans l'action et identité socio-professionnelle) d'une part, et qu'elle **est porteuse d'une charge affective** importante d'autre part.
- Le rôle du tuteur consiste en un accompagnement à composante formative.  
**L'objet spécifique du tutorat** est donc la production de compétences, notion centrale dans le dispositif. Il ne s'agit pas de mettre en œuvre des savoirs théoriques, mais de **produire des compétences sur le lieu même du travail.**
- En tant que mode de formation en situation de travail, **le tutorat fonctionne comme une mise à distance de la situation de travail** afin de formaliser et conceptualiser (« *mettre en représentations* ») les actes/méthodes de travail et les processus dans lesquels ils s'inscrivent.
- **Le tuteur organise des situations et un parcours de travail formatifs** (au delà de la simple exploitation des situations de travail existantes). Il développe par là même ses capacités d'analyse, de communication, d'écoute et d'évaluation.

### Fonctions et missions du tuteur :

Le tuteur participe à deux processus :

- La socialisation professionnelle (accueil et intégration)
- La transmission de pratiques professionnelles dans et par le travail (formation et évaluation).

Son rôle se décline en quatre activités principales :

- intégrer dans le collectif de travail,
- organiser le parcours de formation et de socialisation,
- rendre le travail formateur,
- évaluer les acquis et la progression.